



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2020/2021

PROCES-VERBAL N° 07

Réunion restreinte du mardi 15 septembre 2020.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MAISONS-ALFORT – STADE CUBIZOLLLES – NNI 94 046 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau 5SYE jusqu'au 11/09/2020.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 03/09/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain ;
- plan des vestiaires ;
- tests in situ du 17/01/2020 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2030.

Proposition de décision transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MAGNY-LES-HAMEAUX – STADE JACQUES ANCQUETIL – NNI 78 356 02 01

Cette installation sportive est classée en niveau 5SYE jusqu'au 11/09/2020.

Installation visitée par M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des tests in situ du 04/04/2019.

Elle demande à la Mairie de lui transmettre les documents suivants pour compléter le dossier de classement :

- Plan côté du terrain à l'échelle 1/200ème;
- Plan de masse ;
- Plan côté des vestiaires ;

- Arrêté d'Ouverture au Public ou attestation administrative de capacité ;

Dans l'attente de ces documents, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement des compétitions officielles pour un classement équivalent au niveau 5SYE.

SEVRES – STADE DES FONTAINES N°1 – 92 072 01 01

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en niveau 5SYE jusqu'au 11/11/2017.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2020.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain ;
- plan des vestiaires ;
- tests in situ ;
- rapports de visite de M. DJELLAL.

Au regard des éléments transmis et faisant suite à la réception de l'A.O.P., la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 5 SYE jusqu'au 15/09/2030.

Proposition de décision transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

NOZAY – STADE DU MOULIN N°1 – 91 458 03 01

Cette installation sportive est classée en niveau 6 jusqu'au 13/11/2022.

Installation visitée par M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S., le 03/09/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain ;
- plan des vestiaires ;
- tests in situ du 13/09/2020 ;
- Attestation administrative de capacité ;
- P.V. C.D.S. ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 5 SYE jusqu'au 15/09/2030.

Proposition de décision transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

NANTERRE – STADE MARCEL PAYEN – NNI 92 050 04 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 19/08/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 21/08/2020 de M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 259 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.75.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 15/09/2022.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

BOULOGNE-BILLANCOURT – STADE LE GALLO – NNI 92 012 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 19/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 03/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 10/09/2020 de M. MARTIN, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 384 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.96.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.92.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 19/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

OZOIR-LA-FERRIERE – STADE DES 3 SAPINS N°1 – 77 350 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 10/10/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 10/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 10/09/2020 de M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 231 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.74.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 10/10/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

IVRY-SUR-SEINE – STADE DES LILAS – NNI 94 041 02 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 13/10/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 03/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 04/09/2020 de M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 283 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.80.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 13/10/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE N°1 – 91 549 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 26/09/2020.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 09/09/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite du 09/09/2020 de M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S.:

- Eclairage moyen horizontal : 440 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.83.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 26/09/2021.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.